



La Plaine sur mer

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du 28 Octobre 2025**

Délibération n° 2025-102

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	20
Pouvoirs :	4
Votants :	24

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, RIBOULET Marie-Andrée, LETOURNEAU Yvan, DOLU Cécile, RICHEUX Sébastien, Adjoint,
LERAY Marc, VINET Jacky, BURLIN Isabelle, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés

BOULLET Benoit donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GUILLEMOT Bernard donne pouvoir à DOLU Cécile, DANET Sylvie donne pouvoir RIBOULET Marie-Andrée, TISSIER Daniel donne pouvoir à RICHEUX Sébastien

Absents non représentés

LUCAS Nathalie, BLONDEL Isabelle, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : LETOURNEAU Yvan – adopté à l'unanimité

Objet : Recrutement saisonniers – saison 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.I.2° concernant l'accroissement saisonnier d'activité ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que la commune de La Plaine sur Mer est une commune littorale, qui connaît une forte activité en moyenne et haute saison,

Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **CREE** les emplois suivants en accroissement saisonnier d'activité :

Services techniques

- 4 agents polyvalents à temps complet du 1^{er} avril 2026 au 30 septembre 2026, sur le grade d'adjoint technique et rémunérés en référence à l'indice majoré afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Poste de secours plage du Cormier

- 1 chef de poste, recruté sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 29 juin 2026 au 30 août 2026 et rémunéré en référence à l'indice majoré afférent au 6^{ème} échelon du grade des opérateurs principal territoriaux.
- 2 surveillants de baignade à temps complet, recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1^{er} juillet 2026 au 30 août 2026 et rémunérés en référence à l'indice majoré afférent au 4^{ème} échelon du grade des opérateurs territoriaux.

Police municipale

- 1 agent de surveillance de la voie publique et assistants temporaires de police municipale, recrutés sur le grade d'adjoint administratif du 1er juillet 2026 au 30 août 2026 et rémunérés en référence à l'indice majoré afférent au 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

Médiathèque Joseph Rousse

- 1 agent à 20 heures semaine, recruté sur le grade d'adjoint du patrimoine, du 6 juillet 2026 au 29 août 2026 et rémunéré en référence à l'indice majoré afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine.

Danièle VINCENT
Maire



Yvan LETOURNEAU
Secrétaire de séance

